

Les AIDES et PRÊTS de l'ASFL (ex-ALPAF)

🏠 AIDE à la Première Installation

➤ est destinée à financer à l'entrée dans les ministères économiques et financiers (et dans certains cas en cours de carrière), une partie des frais liés à la prise à bail d'un nouveau logement en tant que locataire ou colodataire.

De 1.150 € à 2.300 €

🏠 AIDE à la Propriété

➤ est versée pour couvrir une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier d'une durée de 10 ans minimum souscrit pour financer une acquisition, une construction avec ou sans achat de terrain ou une extension de votre résidence principale.

De 3.837 € à 5.427 €

🏠 PRÊT Immobilier Complémentaire

➤ est destiné à financer une partie des frais d'acquisition, de construction ou d'extension de votre résidence principale en complément d'un prêt bancaire immobilier principal d'une durée de 10 ans minimum.

De 8.500 € à 15.000 €

🏠 PRÊT Amélioration de l'Habitat

➤ est destiné à financer des travaux, l'achat de matériaux et certains aménagements pour la résidence principale dont vous êtes propriétaire ou locataire.

De 500 € à 3.000 €

Si travaux d'économie d'énergie jusqu'à 4.000 € ou 6.000 €

🏠 PRÊT Équipement du Logement

➤ est destiné à financer l'achat de meubles et/ou de gros appareils électro-ménagers pour la résidence principale dont vous êtes propriétaire ou locataire.

De 500 € à 2.400 €

🏠 AIDE pour Logement d'un enfant Étudiant

➤ est allouée aux agents ayant un enfant fiscalement à charge, âgé de 16 à 26 ans durant l'année scolaire, qui poursuit des études secondaires ou supérieures (y compris techniques et professionnelles), en France ou à l'étranger. Elle est destinée à financer les dépenses liées à l'installation dans un logement dès lors que la location se situe dans une ville différente de celle du domicile des parents.

De 400 €

🏠 PRÊT pour Logement d'un enfant Étudiant

➤ est alloué aux agents ayant un enfant fiscalement à charge, âgé de 16 à 26 ans durant l'année scolaire, qui poursuit des études secondaires ou supérieures (y compris techniques et professionnelles), en France ou à l'étranger. Il est destiné à financer les dépenses liées à l'installation dans un logement dès lors que la location se situe dans une ville différente de celle du domicile des parents.

De 500 € à 1.800 €

🏠 PRÊT Adaptation du Logement des Personnes Handicapées

➤ est destiné à financer des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement liés au handicap de l'agent. Il peut également être accordé pour une personne handicapée vivant sous le même toit à condition qu'elle figure sur l'avis d'imposition du demandeur ou soit imposée à cette adresse. Le handicap est reconnu par un justificatif établi par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou par la perception de l'allocation personnalisée d'autonomie.

De 2.400 € à 10.000 €

🏠 PRÊT Sinistre Immobilier

➤ est destiné à couvrir des dépenses liées au logement, occasionnées par des situations de catastrophe ou de sinistre majeur (tel qu'incendie, dégâts provoqués par une tempête, etc...) subies par la résidence principale.

Non soumis à condition de ressources

De 2.400 € à 8.000 €